

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale

165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 20 avril 2015

Le MLPS s'indigne du comportement des magistrats des tribunaux des affaires de sécurité sociale

Ces tribunaux, qui sont financés par la Sécurité sociale et dont les assesseurs sont désignés par les syndicats qui gèrent la Sécurité sociale, sont présidés par des magistrats professionnels dont le comportement devrait être conforme aux règles d'un procès équitable, tel que le définit la Convention européenne des droits de l'homme.

Bien au contraire, ces magistrats professionnels se montrent très souvent agressifs à l'égard des requérants revendiquant l'application des lois qui suppriment le monopole de la sécurité sociale, et tentent de les intimider.

Le MLPS publie ci-après un témoignage illustrant ce comportement inacceptable des magistrats.

Je suis passé au tribunal de la sécurité sociale.

Le juge a été très menaçant et il a essayé de m'intimider en me menaçant d'une pénalité pour procédure abusive.

Je lui ai répondu que s'il estimait que la question prioritaire de constitutionnalité est un abus de procédure, il n'avait qu'à me mettre une amende.

Il m'a dit : « Vous voulez une amende ? » Je lui ai répondu : « Si vous l'estimez. » Il m'a alors dit : « La procédure est orale, alors lisez-la. »

J'ai lu toutes les feuilles de mes conclusions, en accentuant le mot « mutualité » et « ordonnance de 2005 anticonstitutionnelle. »

Il m'a alors dit : « Vous allez encombrer les tribunaux. Votre question on y a répondu plusieurs fois et on a des jurisprudences qui vous donnent tort. »

Je lui ai répondu que je me battrais corps et âme pour avoir le choix de ma protection sociale et que personne ne m'imposerait de force à cotiser au RSI.

Il m'a finalement dit qu'il ne pouvait que retenir ma QPC, qu'il y était tenu et avait les pieds et les poings liés. « Je ne peux faire autrement que de renvoyer l'audience au 20 octobre 2015 », a-t-il indiqué.

Le MLPS exige la suppression de ces tribunaux qui sont une négation scandaleuse de l'état de droit